

BM&A

11 rue de Laborde
75008 Paris

implid Audit

79, Cours Vitton
69006 LYON

PRECIA S.A.
Société Anonyme

Siège social
104 Route du Pesage
07000 Veyras

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

PRECIA S.A.

Siège social : 104 Route du Pesage – 07000 Veyras
Capital social : € 2.200.000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société PRECIA S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

II. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Prestations d'animation et de gestion – SAS Groupe Escharavil**Personne concernée :**

Mme Anne Marie ESCHARAVIL, Présidente du Conseil de surveillance de la SA PRECIA et Présidente du directoire de la SA GROUPE ESCHARAVIL.

Modalités :

La SA GROUPE ESCHARAVIL facture des frais d'animation et de gestion.

Autorisation :

La convention a été autorisée lors du Conseil de surveillance du 13/04/2017 et réexaminée lors du Conseil de surveillance du 15/05/2020.

Application :

Au titre de l'exercice 2020 la SA PRECIA a comptabilisé une charge de 437 500 euros HT.

2) Rémunération de la Présidente du Conseil de surveillance**Personne concernée :**

Mme Anne Marie ESCHARAVIL, Présidente du Conseil de surveillance de la SA PRECIA.

Modalités :

Votre Présidente renonce à percevoir une rémunération au titre de son mandat social.

Autorisation :

La convention a été autorisée lors du Conseil de surveillance du 13/04/2017 et réexaminée lors du Conseil de surveillance du 15/05/2020.

Application :

Au titre de l'exercice 2020, et conformément au Conseil de surveillance du 28 septembre 2016, la Présidente a renoncé à toute rémunération au titre de ce mandat.

3) Rémunération du Vice-Président du Conseil de surveillance**Personne concernée :**

M. Luc ESCHARAVIL, Vice-Président du Conseil de surveillance de la SA PRECIA.

Modalités :

Le mandat de Vice-Président du Conseil de surveillance n'est pas rémunéré.

Autorisation :

La convention a été autorisée lors du Conseil de surveillance du 13/04/2017 et réexaminée lors du Conseil de surveillance du 15/05/2020.

Application :

Au titre de l'exercice 2020, aucune rémunération n'a été versée sur l'exercice.

4) Caution - PRECIA MOLEN Maroc**Personne concernée :**

M. Rene COLOMBEL, Président du directoire de la SA PRECIA et co-gérant de la société PRECIA MOLEN MAROC SARL, filiale à 60 % de la SA PRECIA.

Modalités :

Votre société s'est engagée à fournir à PRECIA MOLEN MAROC un soutien financier et technique dans le cadre d'un marché.

Application :

Votre société s'est portée caution de PRECIA MOLEN MAROC à hauteur de 800 000 euros auprès de la Société Générale, garante du marché. La caution n'a pas été appelée sur l'exercice 2020.

5) Avance en prêt - PRECIA MOLEN Ireland**Personne concernée :**

M. Rene COLOMBEL, Président du directoire de la SA PRECIA et membre du Board de PRECIA MOLEN IRELAND, filiale à 40 % de la SA PRECIA.

BM&A

11 rue de Laborde
75008 Paris

implid Audit

79, Cours Vitton
69006 LYON

Modalités :

Votre société a consenti à PRECIA MOLEN IRELAND un prêt présentant un solde de 222 400 euros au 31/12/2020, rémunéré au taux euribor 3 mois + 1,5 % par an.

Application :

Le produit constaté sur l'exercice 2020 est de 3 072,01 euros HT.

Fait à Lyon et Paris, le 30 avril 2021,

Les Commissaires aux Comptes

implid Audit
Bruno Guillemois
Associé

BM&A
Alexis Thura
Associé

Signé par bruno guillemois
Le 30/04/2021 à 18:50:11



Signé par alexis thura
Le 30/04/2021 à 18:54:43



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thura'.